

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 94 (1949)
Heft: 7

Erratum: Errata (v. numéro 6-1949)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

teurs de conscience devaient pouvoir accomplir leur service dans les troupes sanitaires, non armées, et qu'il n'était pas possible de faire de comparaison avec d'autres Etats n'ayant pas le service militaire obligatoire. La commission d'études est arrivée, elle aussi, à des constatations analogues.

L'activité proprement dite de la SSO s'est concentrée tout naturellement sur *l'activité hors service des officiers*, raison d'être de la SSO et pilier de notre système des milices. La SSO, aux termes de l'article 30 de ses statuts, subventionne aussi les *revues militaires* dont l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift*, organe officiel de la SSO, la Revue militaire suisse et la *Rivista Militare della Svizzera Italiana*. Parmi les *excursions*, le rapport souligne le succès du voyage aux champs de bataille alsaciens, l'excursion en Normandie, celle dans les Ardennes et enfin le voyage en Italie du Sud. Le *service des conférences* reste, lui aussi, une branche d'activité importante. Les *concours* n'ont pas eu le succès voulu, seuls neuf travaux ont été présentés. Les *cours d'équitation* et surtout les nouveaux cours d'introduction au service motorisé ont connu un succès retentissant puisque pour ces derniers, 33 cours avec 1500 élèves ont eu lieu ou sont en cours d'organisation.

Le rapport mentionne enfin le travail de la *commission d'information* et de la *commission sportive*, qui a notamment organisé la première course d'orientation de nuit de la SSO à Macolin, dont nous avons rendu compte dans nos colonnes. Le rapport du Comité central termine sur une note optimiste tout en constatant que le travail du futur comité central ne sera pas moindre que celui des dernières années — bien au contraire.

Cap. F.

ERRATA (v. N° 6-1949) :

- P. 278, 8^e ligne, lire : on *envisagea* (au lieu de envisagera).
 - P. 285, 4^e ligne depuis le bas, lire : *vers* leur objectif (au lieu de vu).
 - P. 286, 2^e ligne, lire : 500 *m.* de largeur (au lieu de 500 km!).
 - P. 288, 2^e ligne, lire : *qu'éprouvera* (au lieu de qu'éprouva).
 - P. 289, 2^e ligne, supprimer le « ne » à la fin de la ligne.
 - P. 294, 14^e ligne, lire : son *déploiement* (au lieu de déplacement).
-